CIAS du 11 septembre 2013
Bilan de mandature CP Budget du CIAS,
Martine SIMON Co animatrice syndicale

Intervenant comme il se doit, après les bilans des autres CP puisque la CP budget a toujours eu la volonté de rassembler les travaux relatifs à la restauration, le logement, la famille, les SRIAS afin de mieux mener les siens, je serai volontairement courte d'autant que sur les questions budgétaires, le point de l'OJ précédent l'abordait et que l'activité des secteurs a largement été exposée.
De cette mandature, je retiendrai des aspects positifs et des points faibles.
Les appréciations positives touchent à la qualité des travaux de la commission Budget, à leur sérieux, qui ont permis qq marges de progression.
Des raisons convergentes ont sans doute conduit à cette estimation
L'une des raisons tient à l'apport du bureau de la DGAFP que ce soit son chef de bureau ou les collaboratrices sur les questions budgétaires qui se sont succédées, ou le travail rigoureux de nos collègues (PS2 aujourd'hui, B9 hier) chargés des dossiers logement, crèches, restauration, SRIAS...
Accepter de travailler avec des co animateurs syndicalistes, tout en assurant un rôle de pilotage et d'animation n'a sans doute pas toujours été simple, pour autant la cordialité, j'ose dire le respect étaient de mise. C'est dans ce respect mutuel qu'il faut continuer à assurer nos missions, chacun dans son rôle.
Une autre raison tient aux relations nées du renouvellement de présidence syndicale et des co animateurs en particulier syndicaux, et à leur réelle volonté de dialoguer et de travailler ensemble. Chacun étant responsabilisé dans ces fonctions, la production des CP famille, logement, restauration, et SRIAS a permis à la CP budget d'atteindre qq objectifs. Et c'est sans doute parce que la CP Budget s'est donnée des buts à atteindre durant cette mandature qu'elle a pu faire converger les efforts de toutes les CP.
Cette corrélation entre les CP a dépassé l'investissement des seuls co animateurs pour rassembler tous les représentants syndicaux. Le respect, voir la confiance entre les OS ont été essentiels pour que cette commission puisse progressivement "reprendre la main des questions budgétaires " et débouche sur une unité syndicale lors des CIAS ces deux dernières années.

> A ce stade, je souhaite faire une digression. Contrairement à ce que j'ai pu entendre, une intersyndicale du CIAS n'a jamais été constituée. Lors des travaux des CP , l'unité n'était pas de circonstance, chaque OS exprimant sa position, ces propositions. C'est une démarche de rassemblement de tous les représentants syndicaux, et des co animateurs prenant effet avant chaque CIAS, le plus souvent à l'initiative de son président, qui a prévalu lors de cette mandature et qui a permis cette unité syndicale en particulier relative aux questions budgétaires.

C'est ainsi que cette mandature peut acter qq avancées relatives à la vie démocratique, aux prestations, aux bénéficiaires..
<u>Coté vie démocratique,</u> la nouvelle démarche unitaire des OS en CIAS a permis lors du changement de gouvernement d'être en situation de ne plus subir la loi de finances mais d'être acteur, pas entendu peut être mais porteur d'un projet. De mémoire, les OS du CIAS n'avaient jamais, antérieurement à juin 2012, été en capacité de faire seules des propositions de crédits pour couvrir les dépenses d'ASI à inscrire en loi de finances initiale, avant les derniers arbitrages et avant saisine du parlement. Leur engagement à prendre en charge les rapports IGAS /CGFI et IGA témoigne

aussi de leur maturité.
Coté prestations, cette mandature peut noter, en soutenant les interventions des co animateurs précédents :
- la multiplication du nombre de réservation de berceaux en crèches,
- la révision du barème des chèques vacances, visant à augmenter le nombre de bénéficiaires,
- le rétablissement d'une aide au maintien à domicile des pensionnés,
- la prise en charge au niveau central, des dispositifs de logements temporaires et d'urgence.
Coté bénéficiaires, nous ne pouvons que nous féliciter de l'ouverture donner aux établissements publics nationaux de pourvoir participer au financement des prestations sociales interministérielles, dans l'intérêt des nouveaux bénéficiaires des ARS, enseignement supérieur et recherche, jeunesse et sport.... Cette procédure est peut être l'approche d'une nouvelle conception de l'inter ministérialité.

Pour les points faibles de cette mandature, je pointe l'employeur public. on ne peut pas dire que les ministères du Budget et de la FP ont "joué le jeu".
En début de mandature, la sous consommation des crédits de l'ASI était le prétexte à la minoration des enveloppes de crédits votées.
Depuis 2009 le niveau du PLF n'atteignait pas 140M €
En cours de mandat, en 2012 la reprise d'une aide aux pensionnés a connu une dotation de 10M€ portant le PLF à 148M€
Et déjà en 2013, il subissait une érosion puisqu'en comptant les 2M€ du MESR re basé, le PLF était à 135M€
Pour 2014, le ministre du budget et le gouvernement cherchent 19M€ et entendent agresser la politique d'action sociale commune aux agents de la FPE, au moment ou les efforts conjugués des OS et de la DGAFP aboutissent à une consommation frôlant les 100% relative à l'exercice 2012 et prévoient que les crédits disponibles en 2013 seront dépassés. C'est tout de même un paradoxe.
Leur raisonnement est avant tout comptable.
En conséquence, la seule possibilité de réduire les crédits serait la suppression de prestations. La tranche du CESU à 200€ est de l'ordre de 12.7M€ et la suspension au 1er octobre 2013 de l'aide à l'installation équivaut à environ 4.8M€, c'est pourquoi elles peuvent être visées
Après la suppression des crédits d'engagement relatifs à la réservation de logements sociaux, remettre en cause l'AIP marque la fin de l'aide au logement des agents avec participation de l'employeur Etat. Cette politique va plonger les jeunes agents dans des difficultés insupportables, et les ministères seront les seuls demain en possibilité de les aider. Mais tous les ministères ne mènent pas une politique d'aide à l'installation des nouveaux affectés, de réservation de logements sociaux dans les zones ou le m² locatif est à un prix exorbitant par rapport aux revenus d'un agent commençant sa carrière. Les inégalités vont se renforcer.
Avoir en prévision 2014, un projet de budget annoncé fin juin 2013 à 125.3M€ avant la mise en réserve parlementaire et d'éventuels autres coups de rabots, risque de porter le niveau du PLF 10 ans en arrière. C'est donc un zéro pointé que cette mandature porte sur le tableau noir de nos décideurs au gouvernement en charge des questions budgétaires.

En conclusion, j'ose dire que cette fin de mandature milite pour que les représentants des personnels trouvent rapidement les formes d'organisation et de fonctionnement de l'AS des agents de l'état qui mettent fin aux inégalités, permettent à la fois une réponse plus commune aux besoins sociaux, une revalorisation de la participation de l'Etat employeur et sa sécurisation juridique.